

COMPTE RENDU

CONSEIL SYNDICAL DU : 10 avril 2024

L'an deux mille vingt et quatre, le mercredi 10 avril à 18 h 30, les membres du syndicat mixte de la Seille se sont réunis à Chenicourt, sous la présidence de Monsieur Gaëtan ALBRECH, Président.

Membres : 31, Quorum : 16, Présents : 16, Votants : 16

Etaient présents :

Lydia ANDREUCCI, Mariline THIEBAUT, Gilles VRAVILLE, Joël XOLIN, Elise GYE, Chantal CHERY, Philippe BERNARD, Alain CERUTTI, Richard GEOFFROY, Jean-Pierre BROQUARD, Gaëtan ALBRECH, Bernard DOYEN, Didier FISCHER, Sébastien GOTTE, Pierre CANTENEUR, François RICATTE.

Etai(en)t excusé(s) :

Michel LISSMANN, Martine MICHEL, François CARPENTIER, Antoine DORR, Denis FERRI, Thierry HORY, Benjamin L'HUILLIER, Philippe VOINSON, Laurent MENIERE, Robert RUDEAU, Olivier ROMAIN et Jacques DEHAND.

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de Séance : Chantal CHERY

Autres personnes convoquées à la séance :

Geoffrey DESPAQUIS, Laurence COUBRONNE

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du dernier comité syndical du 7 mars 2024
- Examen et vote des comptes Administratifs 2023
- Approbation des comptes de Gestion 2023
- Affectation des résultats exercice 2023
- Budget primitif 2024
- Taux de mouvement de crédit
- Dissolution anticipée et liquidation amiable de la SPL GESTION LOCALE
- Ouverture de poste d'attaché territorial
- Divers

Approbation du compte rendu du dernier comité syndical (07 mars 2024)

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante si des modifications doivent être apportées au compte rendu du dernier comité syndical.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve le compte rendu du 07 mars 2024

Vote des Comptes Administratifs 2023 du syndicat Mixte de la seille :

Le président expose le compte administratif et le compte de gestion des écritures effectuées en 2023.

Voici les tableaux du fonctionnement et de l'investissement

Syndicat Mixte de la Seille (SYM SEILLE)
CA 2023

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	1 089 970,00	770 388,09	319 581,91	71
00 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	7 220,00	4 350,31	2 869,69	60
01 - SERVICES EXTERIEURS	1 074 200,00	760 686,46	313 514,54	71
02 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	8 550,00	5 342,32	3 207,68	63
012 - Charges de personnel et frais assimilés	111 750,00	106 847,45	4 902,55	96
03 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 300,00	1 348,23	-48,23	104
04 - CHARGES DE PERSONNEL	110 450,00	105 499,22	4 950,78	96
05 - Autres charges de gestion courante	15 760,00	15 751,89	8,11	100
07 - Charges exceptionnelles	5 000,00		5 000,00	0
022 - Dépenses imprévues	95 000,00		95 000,00	0
Total dépenses réelles	1 317 480,00	892 987,43	424 492,57	68
Total dépenses d'ordre	36 325,00	3 316,71	33 008,29	9
Total dépenses de fonctionnement	1 353 805,00	896 304,14	457 500,86	66

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
74 - Dotations, subventions et participations	965 174,00	1 316 223,63	-351 049,63	136
75 - Autres produits de gestion courante		2,70	-2,70	0
76 - Produits financiers		2,64	-2,64	0
013 - Atténuations de charges		107,00	-107,00	0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	389 167,40	389 167,40		
Total recettes réelles	1 354 341,40	1 705 503,37	-351 161,97	126
Total recettes de fonctionnement	1 354 341,40	1 705 503,37	-351 161,97	126

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Solde de fonctionnement	536,40	809 199,23	-808 662,83	1 000

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
020 - Dépenses imprévues	1 500,00		1 500,00	0
16 - Emprunts et dettes assimilés	8 545,00	8 544,42	0,58	100
21 - Immobilisations corporelles	45 000,00	6 769,24	38 230,76	15
Total dépenses réelles hors opérations	55 045,00	15 313,66	39 731,34	28
Total dépenses d'investissement	55 045,00	15 313,66	39 731,34	28

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 720,00		2 720,00	0
13 - Subventions d'investissement reçues	16 000,00		16 000,00	0
Total recettes réelles hors opérations	18 720,00		18 720,00	0
Total recettes d'ordre	36 325,00	3 316,71	33 008,29	9
Total recettes d'investissement	55 045,00	3 316,71	51 728,29	6

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Solde d'investissement		-11 996,95	11 996,95	0

Le président sort de la salle et le doyen prend la parole pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve le compte administratif 2023 du Syndicat Mixte de la seille

Vote des Comptes de Gestions 2023

Le Conseil Syndical,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 du syndicat mixte Amont, de la Seille et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023,
 - Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- APPROUVE les dispositions ci-dessus,
- DONNE quitus de sa gestion pour l'exercice 2023 à Madame le Trésorier Principal.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve le compte de gestion 2023 du Syndicat Mixte de la Seille

Affectation du Résultat 2023 au Bp 2024

Le Conseil Syndical, après avoir approuvé le compte administratif du Syndicat Mixte de la Seille de l'exercice 2023.

- un excédent de fonctionnement de :	420 031,83
- un excédent reporté de :	389 167,40
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	809 199,23
- un déficit d'investissement de :	11 996,95
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	11 996,95
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	809 199,23
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	11 996,95
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	797 202,28
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	11 996,95

A l'unanimité, le conseil syndical approuve l'affectation du résultat 2023 du Syndicat Mixte de la Seille

Budget Primitif 2024

Le président expose le budget primitif 2024

Le Comité syndical vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024

Investissement

Dépenses : 21 300,00

Recettes : 21 300,00

Fonctionnement

Dépenses : 1 513 596,78

Recettes : 1 513 596,78

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	:	21 300,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	21 300,00 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	:	1 513 596,78 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 513 596,78 (dont 0,00 de RAR)

A l'unanimité, le conseil syndical approuve le budget primitif 2024

M.BROQUARD souhaite revenir sur l'excédent reporter. Il se demande si un ajustement du montant de la cotisation pour 2025 serait à prévoir.

Le Président explique que cette excédent provient principalement des acomptes des subventions versés de l'AERM pour les différents projets. Les acomptes représentent 60% de montant de l'aide dès le lancement des travaux et des études.

Pour y voir plus clair dans les finances, M. BROQUARD propose au syndicat de faire un état des lieux en simulant la réalisation des projets et le solde des différentes aides.

Cet état des lieux sera présenté lors du prochain comité syndical.

Taux de mouvement de crédit

Le président rappelle aux conseillers que la nomenclature comptable a changé depuis le 1er janvier 2023. En effet, le syndicat utilise désormais la nomenclature comptable M57 abrégée.

De ce fait, les conseillers peuvent déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

A l'unanimité, le conseil syndical autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits jusqu'à 7.5% dans les deux sections.

Dissolution anticipée et liquidation amiable de la SPL GESTION LOCALE

Le conseil après en avoir délibéré, donne son accord à :

- la dissolution anticipée de la SPL GESTION LOCALE dans les meilleurs délais,
- la nomination de M. Daniel MATERGIA comme liquidateur et l'attribution des pouvoirs les plus étendus aux fins de procéder à la liquidation de la Société,
- la fin des fonctions des administrateurs et des organes de direction et la conservation du Commissaire aux Comptes,
- la liquidation à l'amiable de la SPL GESTION LOCALE,
- et donne ainsi tous pouvoirs à notre représentant(e) de voter, conformément aux décisions prises ci-avant, aux Assemblées Générales de dissolution et de liquidation de la Société SPL GESTION LOCALE

A l'unanimité, le conseil syndical approuve la Dissolution anticipée et liquidation amiable de la SPL GESTION LOCALE.

Ouverture de Poste d'attaché territorial

Le président informe que le SYMSEILLE a trouvé une personne pour remplacer Mélanie au poste chargé de mission GEMAPI.

L'agent occupe actuellement le poste de responsable de service environnement dans une autre collectivité. Il est titulaire de catégorie A de la filière Administrative, au grade d'attaché.

Afin de pouvoir valider sa mutation au sein de notre structure, le Président sollicite le comité pour :

La création d'un emploi de Chargé(e) de mission milieux aquatiques à temps complet (35 heures) à compter du 12 août 2024.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière Administrative, au grade d'attaché.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve l'ouverture du poste

Fin du conseil syndical à 20h30.